

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote

(vote public) : 22

o Pour : 22

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 22 octobre 2024

Date d'affichage :

Le 22 octobre 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-10-28/11

OBJET DE LA SEANCE :

Ordures ménagères

SICTOM Entre Monts et
Vallées

Rapport d'activités 2023

AR Prefecture

043-244300307-20241028-DC2024102811-AU
Reçu le 06/11/2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (salle du Duc de Joyeuse),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, SOUTRENON Maryline et JAMES Marie-Laure.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine.

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Entre Monts et Vallées a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2023 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 4 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 906,8 km²
- Compétences : collecte ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries et traitement (ordures ménagères et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
 - o Installations : siège SICTOM, trois déchetteries (Dunières / Chambon / Monastier), un centre d'enfouissement technique (Tence) et 163 écopoints
 - o Personnel : 22 personnes - 4 tournées
 - o Matériels : 7 camions (5 OM + 2 tri sélectif)

- Bilan technique :
 - o Collecte :
 - Fréquence collecte :
 - Ordures ménagères : 1 fois par semaine (seuls les gros producteurs sont ramassés 2 fois par semaine)
 - Tri sélectif (écopoints) : entre 1 fois toutes les deux semaines, à 1 à 2 fois par semaine
 - Nombre conteneurs :
 - Individuels Ordures ménagères : 15 825 bacs
 - Ecopoints tri sélectif : 573 :
 - o emballages : 203
 - o papier : 171
 - o verre : 199
 - Evolution tonnages :
 - Ordures ménagères : 4 134,44 tonnes (dont 923,49 tonnes pour la CC)
 - Tri sélectif : 2 339,82 tonnes (emballages : 474,02 tonnes – papier : 495,18 tonnes – verre : 1 390,22 tonnes)
 - Déchetteries : 50 812 tonnes (dont 20 611 tonnes pour Dunières)
 - Kilomètres parcourus : 108 000 kms
 - Gasoil consommé : 56 715 litres
 - o Traitement :
 - CET Tence : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 octobre 2016 - site fermé - biogaz : non indiqué - lixiviats : 5 234 m3 traités
 - ALTRIOM :
 - 4 134 tonnes traitées (3 244 tonnes de Tence - 890 tonnes du Monastier)
 - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
 - Centre de tri de Firminy : 932 tonnes traitées (taux de refus : 24%)
 - Verre : 1 390 tonnes traitées
 - Composteurs distribués : 46 en 2023 (824 jusqu'au 31.12.2021)
- Finances :
 - o Fonctionnement
 - Dépenses : non indiquées
 - Recettes : rachat déchets : 263 071 € - contribution collectivités : 3 324 133 € (dont CC : 856 029 €)
 - o Investissement : non indiquées
 - o Fiscalité : la CC est à la TEOMi (taxe incitative) ; les 3 autres EPCI sont à la TEOM
- Communication – Prévention : programme d'animations (habitants et écoles), modernisation flotte de véhicules, visite déchetteries et CET, bulletin d'informations SICTOM, conseil compostage et site internet
- Orientations 2024 : non indiquées

AR Prefecture

043-244300307-20241028-DC2024102811-AU
Reçu le 06/11/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2023 du SICTOM Entre Monts et Vallées dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport sans émettre de remarques particulières.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Catherine MARCON
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20241028-DC2024102811-AU
Reçu le 06/11/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20241028-DC2024102811-AU
Reçu le 06/11/2024